



ANFIIDE

Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et Etudiants

Secrétariat :

5, rue Blaise Pascal
94440 VILLECRESNES

ANFIIDE 2012

Président :

Brigitte LECOINTRE
lecointre.inf@wanadoo.fr
Nice

☎ 06 03 58 57 37

Vices présidents :

Isabelle SANSELME
Isabelle.sanselme@free.fr
Senas

☎ 06 12 70 21 83

Philippe BORDIEU
Bordieu.philippe@free.fr
Toulouse

☎ 06 82 69 65 13

Trésorier général :

Michel MANSUINO
michel.mansuino@gmail.com
Cannes

☎ : 06 60 58 04 45

Trésorier général adjoint :

Claude SOULIER
Soulclo@wanadoo.fr
Nîmes

☎ 06 10 72 00 06

Secrétaire générale :

Brigitte HÉRISSE
herissonbrigitte@yahoo.fr
Villecresnes

☎ : 06 15 13 97 35

Secrétaire générale adjoint :

Patricia COHEN SOLAL
Maisondudiabeteam@wanadoo.fr
Nice

☎ 06 61 40 30 29

Nice le 15/01/2013

Madame, Monsieur le Député

Nous tenons à vous faire part de l'inquiétude des infirmiers français à l'annonce du vote, à l'initiative de l'Allemagne, de la commission environnement-santé (ENVI) du parlement européen en faveur d'une modification de la formation des infirmiers. L'objectif est la modernisation de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Ce texte fixe notamment le nombre d'années d'études secondaires pré requis pour intégrer les écoles d'infirmiers et exercer dans les Etats de l'Union Européenne.

Dans la discussion de révision de cette directive qui doit faire l'objet d'un vote de la commission du marché intérieur (IMCO) le 23 janvier, le parlement européen pourrait revenir sur la proposition initiale de requérir un niveau baccalauréat pour l'admission en formation infirmière et proposer dix années d'enseignement général préalable.

Actuellement, en France, l'exigence pour entrer dans le cursus de formation infirmière est de 12 années d'enseignement général préalable (équivalent niveau baccalauréat) garantissant ainsi la sécurité et la qualité des soins pour les patients dans tous les pays de l'Union Européenne.

La révision de cette directive est en totale contradiction avec le processus européen de Bologne (1999) qui vise notamment à faciliter la convergence des divers systèmes d'enseignement supérieur vers des systèmes plus transparents, sur la base de trois cycles: licence/bachelor - master - doctorat.

Des études notamment de l'OCDE ont démontré que le niveau d'études en amont de la formation infirmière avait un impact direct sur la qualité des soins.

C'est la raison pour laquelle toute la profession infirmière prône une formation de niveau baccalauréat qui existe maintenant dans presque tous les pays d'Europe à l'exception de l'Allemagne, du Grand-duché du Luxembourg et de l'Autriche.

Invoquer la possible pénurie d'infirmiers ne peut être un argument suffisant pour réduire le niveau de formation.

L'Espagne et le Portugal qui ont placé leur formation infirmière au niveau universitaire exportent actuellement des infirmiers...

L'ANFIIDE, Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et Etudiants, membre du Conseil International des Infirmières (CII), ne peut accepter que la qualité et la sécurité des soins aux patients en Europe soient ainsi menacées pour des motifs purement économiques et que les infirmières soient également pénalisées dans leur évolution professionnelle.

Nous souhaitons Mesdames et Messieurs les députés que vous compreniez notre démarche et que vous puissiez nous apporter votre soutien pour défendre la pérennité de la formation de haut niveau des infirmiers.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le député, l'expression de notre parfaite considération.

Brigitte Lecointre,

Présidente de l'ANFIIDE

Créée en 1924, reconnue d'utilité publique depuis 1932,

affiliée au Conseil International des Infirmières

Siège social PARIS

Site internet : www.anfiide.com